
Un droit à s'opposer à l'État ? Les juristes américains face à l'État à l'époque contemporaine

Romain Huret



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/20243>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2010

Pagination : 593

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Romain Huret, « Un droit à s'opposer à l'État ? Les juristes américains face à l'État à l'époque contemporaine », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2010, mis en ligne le 01 juin 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/20243>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Un droit à s'opposer à l'État ? Les juristes américains face à l'État à l'époque contemporaine

Romain Huret

Romain Huret, *maître de conférences à l'Université Lyon-II/Lumière*

- 1 LE séminaire a permis de mieux comprendre le processus de construction d'une science juridique établissant les bases de l'antiétatisme. Dès la fin du XIX^e siècle, les organisations juridiques s'attellent à établir une jurisprudence favorable aux grandes entreprises et à légitimer le combat contre l'intervention de l'État. Cet antiétatisme conservateur se double d'une tradition plus progressiste défendant les libertés civiles des individus contre toute forme d'intrusion étatique. Véritable tournant dans l'histoire de la jurisprudence américaine, le New Deal transforme les discours de légitimation de part et d'autre de l'échiquier politique. L'apparition des concepts dérivés du *legal realism* oblige conservateurs et progressistes à transformer les modes d'action et des pratiques de contestation. *In fine*, le séminaire a permis d'ancrer dans le savoir juridique américain les éléments constitutifs du discours antiétatique.

INDEX

Thèmes : Histoire, Histoire et civilisations des Amériques